



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2019 DAE 62– DAE / DASES / DDCT Subventions (152.500 euros) et conventions avec 20 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville, de l'Accès aux droits et de l'apprentissage du Français langue Étrangère

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet l'octroi de subventions à 20 associations intervenant dans les quartiers populaires.

Conformément au Contrat de Ville, approuvé par délibération du 17 mars 2015 pour la période 2015-2020, qui fixe notamment comme axe stratégique l'accompagnement des parcours et l'évitement des ruptures, la Ville de Paris, par son soutien aux acteurs des quartiers populaires, souhaite sécuriser les parcours d'insertion, d'emploi et prévenir les situations de précarité.

L'accompagnement vers l'emploi, la lutte contre les discriminations à l'embauche, le soutien à l'insertion professionnelle des femmes, et l'aide à la création d'activité constituent notamment des axes structurants pour dessiner l'engagement en matière d'emploi de la Collectivité dans le cadre de la politique de la ville.

En étroite liaison avec les équipes de développement local, plusieurs projets ayant pour objectif d'accompagner vers l'emploi des habitants des quartiers populaires et qui ne sont pas inscrits dans des dispositifs de droit commun ont été identifiés avec les Mairies d'arrondissements.

Premier axe : Le soutien à des associations mettant en œuvre un accompagnement vers l'emploi permettra, en lien avec le PPIE (Plan Parisien pour l'Insertion par l'Emploi) et au-delà des dispositifs de droit commun, de mieux accompagner 628 personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion (personnes d'origine étrangère, sans expérience professionnelle ou possédant un bas niveau de qualification). Ces subventions de fonctionnement sont attribuées à des associations qui travaillent le plus souvent très en amont du parcours d'insertion professionnelle, permettant aux bénéficiaires d'acquérir des postures professionnelles qui leur permettent de s'inscrire à nouveau dans une dynamique de retour vers l'emploi.

Les associations retenues sont Esperem, Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18ème arrondissement (ATNT 18), l'Association Générale des Familles des 17e et 18e arrondissements, Cabemploi, Impulsion Carrière Emploi, Le Club Régional d'Entreprises Partenaires de L'insertion Ile De

France (CREPI Ile de France), La Maizon, l'Association Réussir moi aussi, la Ligue d'Improvisation Française IDF (LIFI) et l'association Les Amis de Farinez-vous.

Deuxième axe : La lutte contre les discriminations à l'embauche de jeunes issus des quartiers populaires. Les projets retenus permettront à près de 295 jeunes de bénéficier d'un appui. Les associations retenues sont l'Association pour l'insertion des Jeunes, l'Association jeunesse éducation (AJE), l'Esprit du vent, et Proximité, Parrains Par' Mille.

Troisième axe : Le soutien aux femmes en recherche d'emploi et tout particulièrement celles en situation de monoparentalité. Près de 224 femmes seront ainsi accompagnées par les projets retenus. Les associations retenues sont Esperem, Citoyennes Interculturelles de Paris 20 (CIP Paris20), Femmes Initiatives, DesCodeuses.

Quatrième axe : Le soutien à la création d'activité dès la phase d'émergence de projet. Ainsi près de 786 personnes seront suivies. Deux associations ont été ici retenues : Association Les Professionnels de la Mode et du Design de la Goutte d'or et l'Association Positive Plan et France.

En 2019, ce sont près de 2 000 personnes qui devraient bénéficier de ces initiatives en faveur de l'emploi dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville. Ces actions s'inscrivent en complémentarité des dispositifs de droit commun offerts sur le territoire parisien qui accompagnent chaque année environ 6 300 résidents des quartiers populaires, soit un total d'environ 8 300 résidents des quartiers populaires accompagnés vers l'emploi chaque année.

Par ailleurs, en prévention des situations de précarité, la Ville de Paris par son soutien aux acteurs des quartiers populaires, souhaite garantir l'accès aux droits pour tous comme levier de citoyenneté et favoriser l'apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE).

À cette fin, les projets de l'Association Générale des Familles des 17e et 18e arrondissements ont été identifiés avec les Mairies d'arrondissements.

En 2019, ce sont 920 personnes qui devraient bénéficier de cette action en faveur de l'accès aux droits et 65 personnes pour l'apprentissage Français Langue Étrangère.

Une convention précisant les conditions d'utilisation de la subvention sera signée avec chacune des associations désignées. Ces conventions sont jointes à la présente délibération. De mêmes deux avenants aux conventions triennales en cours seront signés avec les associations Esperem et Femmes Initiatives et joints à la présente délibération.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

